



ECROMAGNY INFOS MARS 2023

Le petit mot du Conseil municipal :

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population d'Ecromagny a été clôturé. Notre commune compte 147 habitants (154 en 2019). Ce chiffre est celui des données communales, sur le site de l'INSEE il n'apparaîtra que dans un délai de 2 années, affecté des pondérations habituelles. Nous tenons à remercier tous les administrés pour leur accueil et leur collaboration et tout particulièrement Mme THOMAS-CARDOT pour la qualité du service rendu et son efficacité.

GOÛTER MUSICAL

Le 15 janvier, nous avons pu nous retrouver (enfin) autour de notre goûter musical annuel. Nous remercions tous les administrés qui sont venus partager ce moment de convivialité autour du groupe FG Rétro.

LE SOUPER DES VOISINS

A l'initiative d'Anita MAGAR et Natalia PFEFFER, le souper des voisins du 28 janvier a connu un franc succès. La moitié de la population d'Ecromagny était au rendez-vous pour une soirée sympathique et chaleureuse. Nul doute que cette bonne idée sera reconduite ! Un grand merci aux organisatrices et aux participants.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Le lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le mercredi de 14h à 17h30

Les permanences du samedi matin sont maintenues selon le calendrier affiché sur la porte de la Mairie et indiqué à la fin du bulletin mensuel.

ATELIER NUMÉRIQUE GRATUIT À ÉCROMAGNY

L'atelier numérique qui se tient à la mairie **chaque jeudi après-midi à 14 h 00** a fait des adeptes. Nous vous rappelons que **cette prestation est gratuite et que les personnes intéressées peuvent rejoindre le groupe à tout moment.** Contact : Pauline TUAILLON, conseillère numérique tél. 06 07 81 76 35

CHEMINS COMMUNAUX ET CHEMINS RURAUX

Nous avons régulièrement des réclamations en mairie de promeneurs locaux ou non, qui se trouvent confrontés à des administrés qui ont tendance à les empêcher d'emprunter les chemins ruraux et communaux. Nous vous rappelons que ceux-ci sont publics et doivent être accessibles à tous : nous vous remercions pour votre compréhension.

ENTRETIEN DE LA TOURBIÈRE

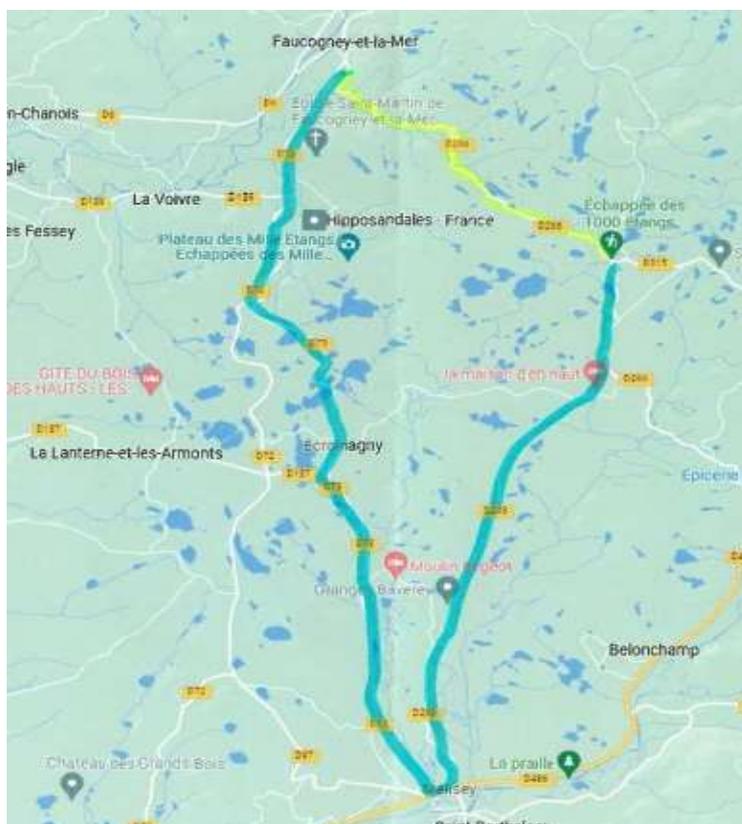
Le Conservatoire des Espaces Naturels a réalisé une nouvelle intervention d'entretien de notre tourbière, à titre gracieux, le 25 janvier dernier. Nous les remercions vivement pour cette démarche ainsi que les bénévoles qui ont contribué à ces travaux. **Une journée dédiée aux tourbières sera programmée, dans le courant de l'été à Ecromagny**, afin de nous sensibiliser sur les enjeux de préservation de ces sites naturels. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

RÉGLEMENTION DE LA CIRCULATION SUR LA RD N° 266 SUR LA COMMUNE DE FAUCOGNEY ET LA MER

En raison des travaux pour le déploiement de la fibre optique, un arrêté départemental régleme la circulation **du 6 mars au 7 avril prochain** sur notre territoire :

Jaune : route barrée

Bleu : déviation



LES CHIENS ET LE FACTEUR- MESSAGE DE LA POSTE

Chaque année en France un peu plus de **2000 facteurs** sont victimes de **morsures de chiens**, à tel point que ce phénomène constitue **la deuxième cause d'arrêt de travail des employés du groupe La Poste**. Un courrier officiel nous indique encore des incidents dans notre secteur. Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse ou enfermés dans un espace clos. Les conséquences de blessures sur un facteur, un passant, ou d'autres animaux, pourraient occasionner des ennuis non négligeables à leurs propriétaires (loi de juin 2008). Chaque propriétaire est responsable de ses animaux domestiques qui peuvent occasionner des accidents lors de leurs sorties sur la voie publique. **Nous faisons appel à votre vigilance.**

ENFIN UNE ASSOCIATION POUR PRÉSERVER NOS ÉTANGS : RÉUNION A LA SALLE DES FÊTES D'ÉCROMAGNY LE 1^{ER} AVRIL 2023

A l'initiative de Monsieur Hervé MANGE, une association voit le jour à Ecromagny. Voici son message :

« Les étangs, un patrimoine remarquable menacé de disparition »

Le plateau des Mille Etangs constitue un site remarquable qui est désormais largement connu et popularisé. Malheureusement, malgré leur intérêt environnemental et patrimonial, les étangs, qui en constituent une entité emblématique, sont peu à peu délaissés et menacés de disparition.

Concrètement, ce déclin se traduit par un manque d'entretien (envahissement des chaussées par la végétation, dégradation des déversoirs) et par l'abandon du mode de gestion traditionnel en pisciculture extensive (vidanges régulières/vente locale du poisson).

Aujourd'hui, seuls quelques irréductibles s'efforcent de conserver un savoir-faire indispensable la pérennité des étangs. Cette situation est la conséquence de plusieurs facteurs :

Tout d'abord, depuis les années cinquante, de nombreux transferts de propriété des plans d'eau sont intervenus. Leurs nouveaux détenteurs, par choix, mais surtout par crainte de la législation et par manque de moyens délaissent le mode de gestion traditionnel au profit d'un usage de loisir. Par ailleurs, au-delà d'un durcissement de la réglementation les impactant, les étangs subissent localement une stigmatisation exagérée. Il suffit de consulter le SAGE Breuchin (schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, validé le 5.04.2018) pour s'en persuader.

En outre, la politique de l'Etat, notamment les interdictions des vidanges intervenues dans le cadre des arrêtés sécheresse ces dernières années ont aggravé la situation.

Dans ce contexte, notre Association des Propriétaires et Amis des Mille Etangs (APAME) a pour objectif de tenter d'enrayer cette dégradation afin de faire revivre ce patrimoine exceptionnel avant qu'il ne disparaisse.

Afin d'atteindre cet objectif, l'APAME se donne deux priorités :

- 1. Mobiliser les propriétaires d'étangs mais aussi tous eux qui souhaitent les préserver afin de faire entendre nos préoccupations auprès de l'administration, des élus et de tout organisme intervenant dans ce domaine.*
- 2. Diffuser, au profit de ses membres, les informations relatives à la législation et aux bonnes pratiques de gestion pour les aider à valoriser les plans d'eau dans le respect l'environnement.*

Si vous partagez ce constat et que vous ne souhaitez pas rester passif devant cette situation, rejoignez-nous. «

Association des Propriétaires et Amis des Mille Etangs (APAME)

Invitation Assemblée Générale : Vous possédez un étang, vous les aimez ou vous souhaitez approfondir vos connaissances dans ce domaine.

Le recueil des adhésions suivi de la première Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le samedi 1^{er} avril 2023 à 14 h à la salle des fêtes d'ECROMAGNY.

Modalités d'organisation : de 14 à 15 heures

- Accueil / Echanges informels*
- Recueil des adhésions (cotisation annuelle 15€)*
- 15 heures début de l'assemblée générale - ordre du jour :*
- Présentation de l'APAME et des membres du bureau*
- Présentation et vote des statuts*
- Lecture et vote du règlement intérieur*
- Election des administrateurs (1) et vérificateurs aux comptes*
- Présentation des objectifs 2023*
- Questions diverses*

Nous espérons vous recevoir nombreux afin de valoriser ce magnifique patrimoine que sont nos étangs.

(1) Les candidats au poste d'administrateur sont invités à contacter le président avant l'AG : Hervé MANGE - 5 route du Pellevin - 70270 ECROMAGNY - Tél. 0674965354 - hervemange@hotmail.com

INFLUENZA - GRIPPE AVIAIRE

Le 6 février un cas de grippe aviaire avait été détecté à Darney (70), activant la mise en place d'une zone de contrôle. Le 8 février la même chose à Vaivre-et-Montoille a justifié l'élargissement de cette zone (**210 communes de Haute-Saône sont concernées**). Nous portons à votre connaissance les mesures de protection à mettre en place à titre préventif **pour les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs** :

- *Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.*
- *Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.*
- *Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.*
- *Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.*
- *Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.*
- *Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.*
- *Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.*
- *Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.*

RECOMMANDATIONS POUR LES ELEVEURS :

- *Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.*
- *Lorsque vous quittez votre basse-cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.*
- *Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage.*
- *Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.*
- *Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.*

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE : CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

RAPPEL : ENQUÊTE PASSAGE EN REDEVANCE INCITATIVE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES POUR MISE EN APPLICATION 2^{ème} SEMESTRE 2023

Ainsi que nous vous l'avons indiqué dans le bulletin du mois de décembre, **il est important de répondre à l'enquête de mise en conformité de votre bac « ordures ménagères »**. Vous avez la possibilité de répondre soit par internet, soit par téléphone : www.enquete9.com téléphone : 03 39 37 00 87

Si vous éprouvez des difficultés pour effectuer cette démarche, n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous réalisons cette démarche à votre place.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

LE CARNET BLEU D'ÉCROMAGNY

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de NUNO le 25 février 2023.

Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents

Vanessa et Jean-François ALVES TABORDA.

